

## Cahiers thématiques

### Soumission d'un projet de cahier thématique

La revue *Sciences sociales et sport* peut accueillir des cahiers thématiques coordonnés par des tiers extérieurs au Comité de rédaction. Ils comportent de trois à cinq textes selon la taille de chacun d'eux (3 textes de 60 000 à 75 000 signes ; 4 textes de 45 000 à 60 000 signes ; 5 textes de 30 000 à 45 000 signes). Tous les textes soumis dans un tel cadre doivent impérativement respecter les consignes aux auteurs qu'impose la revue.

Les projets de cahiers thématiques sont reçus « au fil de l'eau » et peuvent être portés par trois coordonnateurs au plus. À la condition d'en faire état, ils peuvent constituer le prolongement éditorial de colloques ou journées d'études. Ils comportent obligatoirement :

- Un titre qui identifie clairement le thème envisagé
- Un projet éditorial argumenté et développé sur quatre pages environ
- Les noms, qualités et coordonnées du ou des coordonnateurs

Deux formats différents de cahiers thématiques sont possibles :

#### 1) Avec auteurs déjà identifiés et sollicités

Dans ce cas, le dossier présenté devant le Comité de rédaction comportera en plus :

- La liste nominative des auteurs sollicités avec mention de leur qualité
- Le résumé programmatique de chaque texte envisagé sur deux pages environ

#### 2) Avec appel à contribution

Dans ce cas, le dossier présenté devant le Comité de rédaction comportera en plus :

- Une présentation des modalités retenues pour la diffusion de l'appel à contribution
- Le texte de l'appel à contribution
- Une description des modalités de sélection des articles qui seront retenus pour soumission à la revue (notamment en cas de surnombre des propositions reçues par les coordonnateurs. En effet, le nombre de propositions adressées à la revue suite à appel à contribution sera au maximum de 10).

## **Modalités d'évaluation des projets de cahiers thématiques**

Les projets reçus font l'objet d'une évaluation réalisée par les membres du Comité de rédaction de la branche scientifique concernée (Histoire ou Sociologie). Ceux-ci rendent un avis devant le Comité de rédaction qui prend ensuite collégalement une décision favorable ou défavorable à la poursuite des opérations. Le rédacteur en chef en informe immédiatement le ou les coordonnateurs.

## **Évaluation des textes et publication**

En cas d'avis favorable, le Comité de rédaction désigne en son sein un correspondant chargé du suivi du numéro thématique jusqu'à la parution. Celui-ci se substitue au rédacteur en chef adjoint de la branche concernée pour les tâches relatives à l'évaluation des textes constitutifs du cahier thématique. Un calendrier est tout d'abord établi entre les deux parties. Le ou les coordonnateurs sont ensuite invités à procéder à l'appel des articles dont ils se chargent eux-mêmes de la réception. Après sélection éventuelle opérée selon les modalités prévues, ils vérifient que les textes respectent strictement les consignes aux auteurs. Ils les transmettent alors au correspondant de la revue en associant à chacun d'eux la proposition de deux noms d'experts possibles en vue de la désignation du premier évaluateur. Le Comité de rédaction avale les propositions ou en appelle d'autres et désigne le second expert pour chaque article. Par la suite, les textes suivent le processus classique de double expertise conformément aux usages de la revue. Par dérogation au régime valant pour les textes proposés en *varia*, le référent désigné par le Comité de rédaction reste l'unique interlocuteur direct des auteurs participants durant le processus d'expertise.

Dans le cas où le nombre des textes définitivement acceptés permet la publication du cahier thématique, le ou les coordonnateurs sont invités à livrer sa note de présentation (12 000 à 15 000 signes environ). Le numéro thématique est ensuite mis en fabrication.

Dans le cas contraire, dans le respect des termes du contrat de publication, la revue *Sciences sociales et sport* publiera en *varia* le ou les textes qui auront fait l'objet d'une décision favorable définitive.

<p><b>Nota :</b> <i>Toutes les autres dispositions générales de la revue Sciences sociales et sport, et notamment celles relatives au statut d'auteur et à la propriété éditoriale, s'appliquent intégralement aux textes des cahiers thématiques ainsi qu'à leurs auteurs. Voir « Recommandations aux auteurs ».</i></p>
---

## **Adresse électronique d'envoi des propositions de cahiers thématiques :**

Doriane GOMET  
Rédaction *Sciences Sociales et Sport*

[doriane.gomet@wanadoo.fr](mailto:doriane.gomet@wanadoo.fr)